

Développement éolien sur le territoire

Mise en contexte

Le 31 mars 2023, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres visant 1 500 mégawatts (MW) de source éolienne afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de sa clientèle québécoise. Le territoire de la MRC de Lotbinière fait partie des 10 zones déterminées par Hydro-Québec offrant une possibilité de raccordement au réseau actuel, soit une capacité de 150 MW.

- <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1938/hydro-quebec-lance-un-appel-doffres-visitant-1-500-megawatts-de-source-eolienne/>
- <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1933/potentiel-dintegration-au-reseau-dhydro-quebec-pour-une-mise-en-service-en-2027-en-2028-et-en-2029/>

Deux promoteurs ont approché la MRC de Lotbinière et six de ses municipalités afin de proposer un développement éolien dans deux secteurs différents (*Saint-Gilles, Saint-Agapit pour un projet de 150 MW et Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Lotbinière et N.D.S.C d'Issoudun pour un projet de 100 à 125 MW*). Notez que ces projets cumulent 250 à 275 MW ce qui dépasse la capacité de raccordement de l'actuel appel d'offres. Un seul, ou aucun projet, sera retenu dans le contexte de la capacité de raccordement sur notre territoire et de la compétition au niveau provincial des projets.

Les propositions de projets éoliens

Des informations préliminaires ont été présentées à la MRC et aux municipalités visées, mais elles ne sont pas définitives, au contraire, il y a tout un processus pour en venir à un projet final qui verrait le jour en 2027. Actuellement, la MRC n'a aucune idée si des propriétaires ont signé une entente avec les promoteurs et elle a peu de détails sur le secteur qui serait privilégié mis à part les grands secteurs identifiés lors des portes ouvertes. Rappelons que les entreprises privées sont en appel d'offres avec Hydro-Québec jusqu'au 12 septembre, donc en compétition l'une contre l'autre dans Lotbinière, mais aussi avec les autres projets potentiels qui se préparent au Québec.

Le conseil de la MRC a signifié son intérêt à participer à d'éventuels projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne en tant que partenaire communautaire, c'est-à-dire comme investisseur. Les promoteurs souhaitent que le milieu bénéficie des retombées de leur projet.

Rappelons que le projet de Saint-Sylvestre a été réalisé sans partenariat communautaire et prive notre belle région de revenus appréciables. En voyant les projets communautaires qui ont vu le jour dans les dernières années au Québec et qui permettent à des communautés de se développer, il serait irresponsable pour les élus qui siègent à la MRC ne pas soutenir le dépôt des soumissions. Si un projet

est retenu par Hydro-Québec, il sera soumis aux nombreuses démarches qui seront nécessaires avant la première pelletée de terre, qui pourrait survenir en 2026.

- Être retenu par Hydro-Québec en décembre 2023
- Création d'un comité de liaison avec toutes les parties prenantes intéressées (UPA, Club d'ornithologie, clubs de motoneige, VTT, municipalités, Chambre de commerce, etc.) (en janvier 2024);
- Réalisation d'études d'impact environnementales (en 2024);
- Réalisation de consultations publiques (en 2024);
- Réalisation d'une étude d'interconnexion (en 2024);
- Tenue d'un Bureau d'audiences publiques en environnement - BAPE (en 2025);
- Obtention d'un décret gouvernemental (en 2025);
- Démarches d'autorisation devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec - CPTAQ;

La MRC, à titre de partenaire, s'assurera que les projets respectent les règles de développement durable. Cependant, rappelons que c'est aux promoteurs que revient la responsabilité de présenter des projets socialement acceptables à travers les diverses étapes prévues.

Les retombées économiques

Dans l'éventualité où un projet était retenu dans le cadre de l'appel d'offres et qu'un partenariat 50/50 soit conclu, les retombées économiques pour un projet de 100 MW pour la région pourraient représenter près de 4 M\$/an pendant 30 ans au niveau régional (total de 120 M\$). Ce à quoi s'ajouterait un montant de 600 000 \$ par année partagé entre les communautés locales visées par le projet. Un montant de 600 000 \$/an supplémentaire serait réparti entre les propriétaires fonciers qui accueilleraient le projet. Donc ce projet hypothétique pourrait représenter plus ou moins 5,2 M\$/an durant 30 ans sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Le conseil de la MRC s'engage à ce que les retombées économiques de cet éventuel partenariat soient investies au bénéfice de notre communauté en devenant un levier au maintien du dynamisme de notre région.

Pourquoi l'éolien?

Cette volonté découle d'une orientation gouvernementale qui souhaite diversifier ses sources de production d'électricité et produire 12 000 MG d'électricité éolienne d'ici 2040. La FQM (Fédération québécoise des municipalités) nous informe que l'ensemble du territoire québécois sera sollicité d'ici 2040. Pour en savoir davantage, consultez la [foire aux questions](#) provenant de la FQM, qui détient une expertise dans le domaine qui profite à toutes les régions du Québec.